

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-P 9915

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Substance/mélange : Mélange
Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Triethylene glycol monobutyl ether	143-22-6	>= 10 - < 30
Oligomer of alkylène glycol	-	>= 10 - < 30
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle	112-34-5	>= 1 - < 5
	1559-34-8	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Evacuer la personne à l'air. Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler un médecin immédiatement.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Laver à grande eau immédiatement pendant au moins 20 min. Appeler un médecin immédiatement.

En cas d'ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Diluer en faisant boire 2 verres d'eau. Appeler un médecin.
Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas sensible à l'impact mécanique.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

Information supplémentaire : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver à l'écart des agents oxydants.

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, : Porter de l'équipement de protection: lunettes, vêtements

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

équipement de protection et
procédures d'urgence

résistant aux produits chimiques, gants et un respirateur
approprié dans un espace non ventilé.

Précautions pour la
protection de l'environnement

: Empêchez le matériel renversé d'entrer dans la terra, l'eau
et/ou l'air en employant des méthodes appropriées de
retenue.

Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage

: Porter un appareil respiratoire autonome. Arrêter la fuite.
Endiguer et contenir le débordement.
Absorber avec une matière appropriée. Utiliser des pelles ne
produisant pas d'étincelles pour ôter ce produit.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une
manipulation sans danger

: Nocif par contact avec la peau.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/
vapeurs/ aérosols.

Conditions de stockage
sures

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Manipuler comme un produit chimique industriel.
: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et
des sources d'ignition.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges
électrostatiques.

Matières à éviter

: Conserver à l'écart des acides forts.
Conserver à l'écart des bases fortes.
Garder loin les isocyanates.
Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Oligomer of alkylène glycol	-	TWA (Fraction inhalable et vapeur)	10 mg/m ³	ACGIH
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle	112-34-5	TWA (Fraction inhalable et vapeur)	10 ppm	ACGIH

Hazardous components without workplace control parameters

**Mesures d'ordre
technique**

: Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: A moins que le contrôle de l'air montre que les poussières/brouillard/vapeurs sont plus bas que le niveau recommandé et/ou WEEL, porter un appareil respiratoire proprement ajusté (NIOSH) ou un masque à poussières.
Protection des mains Matériel	: Caoutchouc nitrile
Protection des yeux	: Lunettes de protection chimique Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Porter des vêtements de travail propres, à manches longues et couvrant les jambes. Des vêtements protecteurs et résistants aux produits chimiques doivent être portés si il y a possibilité d'éclaboussures.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: non significatif(ve)
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 6, Concentration: 10 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator
Point de fusion/point de congélation	: < 32 °F (< 0 °C)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: > 392 °F (> 200 °C)
Pression de vapeur	: < 0.01 hPa (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: calculé
Point d'éclair	: > 212.00 °F (> 100.00 °C) Méthode: 49 (Pensky-Martens)
Limite d'explosivité, supérieure	: 9.20 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 0.80 % (v)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 1.0500 g/cm ³ (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: > 392 °F (> 200 °C) 1,013 hPa Méthode: DIN 51794
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Tension superficielle	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non classé comme danger de réactivité.
Stabilité chimique	: Stable; polymérisation dangereux pas attendu
Possibilité de réactions dangereuses	: Donnée non disponible
Conditions à éviter	: Aucun(e) à notre connaissance.
Matières incompatibles	: Des acides et des bases Oxydants forts Isocyanates
Produits de décomposition dangereux	: Néant

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation
Ingestion

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Yeux
Absorption par la peau
Contact avec la peau

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**143-22-6 Triethylene glycol monobutyl ether:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,170 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3,469 mg/kg

112-34-5 Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6,560 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**143-22-6 Triethylene glycol monobutyl ether:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****143-22-6 Triethylene glycol monobutyl ether:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

112-34-5 Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: Des études sur les animaux ont montré que de fortes doses de l'un des ingrédients par ingestion/par contact cutané peut causer des dommages à la vessie ou aux reins. L'absorption des solvants par inhalation et/ou par contact cutané répété peut résulter en d'éventuelles lésions du foie.

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires. Peuvent aussi causer dépression du SNC (sommolence, perte de coordination et fatigue).

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut causer irriter; peut causer la sensibilisation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau provoquer probablement de graves irritations.

Ingestion:

Symptômes:

Des ingestions peuvent irriter l'appareil digestif; des fortes dosages peut causer une dépression du SNC.

Information supplémentaire**Produit:**

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Remarques: En cas de lésions de la peau, le contact avec l'un des ingrédients peut avoir des effets sur les reins.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux : Non applicable

Déchets de résidus : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

SARA 313

: Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Triethylene glycol monobutyl ether	143-22-6	35 %
------------------------------------	----------	------

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Triethylene glycol monobutyl ether	143-22-6	35 %
------------------------------------	----------	------

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Oligomer of alkylène glycol	-	10 %
-----------------------------	---	------

Massachusetts Right To Know

Aucun des composants n'est soumis à la Loi "Right to Know" du Massachusetts.

Pennsylvania Right To Know

Polyoxyalkylènes	-
Triethylene glycol monobutyl ether	143-22-6
Oligomer of alkylène glycol	-

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5241

Commercial

d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Section 5a : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.

Section 4 / 12(b) : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b)

BYK-P 9915

Version 6

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

en matière de notification d'exportation.

DSL

: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.